



## **EXTRAIT**

*du Registre des Délibérations du **CONSEIL MUNICIPAL**  
de la Commune de **LABRUGUIERE (Tarn)***

**SEANCE DU 18 JUILLET 2006**

### **ANCIENS PATUS**

### **DES BRUZES**

### **DECOUPAGE DU DOMAINE PRIVE COMMUNAL**

Par délibération en date du 30 mars 2005, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur le transfert des biens sectionnaux du hameau des Bruzes dans le domaine communal.

Certains habitants toujours intéressés par le projet d'acquisition (cf. délibérations du Conseil Municipal du 28 février 2001 et du 9 octobre 2002) ont réitéré leur intention d'acquérir une partie du domaine privé de la commune pour étendre leur propriété,

A ce titre, le 14 février 2006, une rencontre a été organisée en présence du géomètre - Cabinet DUHEM - pour valider le plan de découpage des terrains cadastrés, section B n° 448,455 et 487,

Considérant la délibération du Conseil Municipal en date du 9 octobre 2002 fixant le prix de cession des biens sectionnaux,

Conformément à l'avis réactualisé des Domaines en date du 27 juin 2006, reçu en Mairie le 3 juillet 2006, la valeur de cession a été arrêtée en fonction de la situation topographique, de la configuration et de la desserte desdits biens par les réseaux.

Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge des acquéreurs.

Le document d'arpentage élaboré par le Cabinet DUHEM est annexé. Il précise les superficies cédées des terrains cadastrés section B n°448, 455 et 487 aux propriétaires suivants ainsi que les servitudes à ériger dans les actes notariés :

- Mr Antoine RADAELLI
  - (1 sur le plan de division) en zone U1 du Plan Local d'Urbanisme, Section B n°1276 pour une superficie de 1a 14ca, la vente s'effectuera au prix de 4,57 € HT/m<sup>2</sup>
  - (17 sur le plan de division) en zone U1 du Plan Local d'Urbanisme, Section B n°1288 pour une superficie de 06ca, la vente s'effectuera au prix de 3,35 € HT/m<sup>2</sup>
- Mr Serge LANNES (2 sur le plan de division) en zone U1 du Plan Local d'Urbanisme, Section B n°1277 pour une superficie de 09ca, la vente s'effectuera au prix de 3,35 € HT/m<sup>2</sup>

- Mr José PEIRERA (3 sur le plan de division) en zone U1 du Plan Local d'Urbanisme, Section B n°1278 pour une superficie de 75ca, la vente s'effectuera au prix de 4,57 € HT/m<sup>2</sup>
  - Mr Manuel TINALHAS
    - (4 sur le plan de division) en zone U1 du Plan Local d'Urbanisme, Section B n°1279 pour une superficie de 17ca, la vente s'effectuera au prix de 4,57 € HT/m<sup>2</sup>
    - (5 sur le plan de division) en zone A du Plan Local d'Urbanisme, Section B n°1290 pour une superficie de 83ca, la vente s'effectuera au prix de 1,22 € HT/m<sup>2</sup>
    - (7 sur le plan de division) en zone A du Plan Local d'Urbanisme, Section B n°1291 pour une superficie de 96ca, la vente s'effectuera au prix de 1,22 € HT/m<sup>2</sup>
  - Mr Jacques TONON (8 sur le plan de division) en zone U1 du Plan Local d'Urbanisme, Section B n°1280 pour une superficie de 20ca, la vente s'effectuera au prix de 3,35 € HT/m<sup>2</sup>
  - Mme Catherine SELIER
    - (9 sur le plan de division) en zone U1 du Plan Local d'Urbanisme, Section B n°1281 pour une superficie de 03ca, la vente s'effectuera au prix de 3,35 € HT/m<sup>2</sup>
    - (10 sur le plan de division) en zone U1 du Plan Local d'Urbanisme, Section B n°1282 pour une superficie de 68ca, la vente s'effectuera au prix de 4,57 € HT/m<sup>2</sup>
  - Mr David CANDILLE
    - (11 sur le plan de division) en zone U1 du Plan Local d'Urbanisme, Section B n°1283 pour une superficie de 08ca, la vente s'effectuera au prix de 3,35 € HT/m<sup>2</sup>
    - (13 sur le plan de division) en zone U1 du Plan Local d'Urbanisme, Section B n°1285 pour une superficie de 13ca, la vente s'effectuera au prix de 3,35 € HT/m<sup>2</sup>
    - (18 sur le plan de division) en zone U1 du Plan Local d'Urbanisme, Section B n°1294 pour une superficie de 21ca, la vente s'effectuera au prix de 3,35 € HT/m<sup>2</sup>
- Une servitude de passage pour fond servant à régulariser est à ériger sur les parcelles B442 - B443 – 1283 – 1285 et 1294 pour desservir le fond dominant parcelle B444, propriété des époux LANNES
- Mme Paulette ASSEMAT (12 sur le plan de division) en zone U1 du Plan Local d'Urbanisme, Section B n°1284 pour une superficie de 1a 10ca, la vente s'effectuera au prix de 4,57 € HT/m<sup>2</sup>
  - Mr José GONZALO

- (15 sur le plan de division) en zone U1 du Plan Local d'Urbanisme, Section B n°1286 pour une superficie de 25ca, la vente s'effectuera au prix de 3,35 € HT/m<sup>2</sup>
- (16 sur le plan de division) en zone U1 du Plan Local d'Urbanisme, Section B n°1287 pour une superficie de 09ca, la vente s'effectuera au prix de 3,35 € HT/m<sup>2</sup>

Vu l'avis favorable des commissions « Communauté d'Agglomération, Urbanisme, Affaires Générales », « Finances » et « Cadre de Vie, Réseaux, Environnement » du 11 juillet 2006

Au vu des différents éléments exposés, le Conseil Municipal sur proposition de Monsieur le Maire, se prononce **à l'unanimité** sur la vente d'une partie du domaine communal aux propriétaires sus nommés suivant les conditions stipulées ci-dessus..

Ainsi délibéré à Labruguière, les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,

**LABRUGUIERE, le 18 juillet 2006**  
**Le Maire,**

**Jean-Louis DELJARRY.**